POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne

n° 238

mai 2013 - 5,50 €

DOSSIER

SAISON 2012-2013
UN BON BILAN QUI AURAIT PU ÊTRE MEILLEUR

NOUVEAU

Une rubrique consacrée à la vie parlementaire

Les perspectives de la nouvelle PAC se précisent

Entretien avec Marylise Lebranchu : « Prendre en compte la diversité des territoires »

NUMÉRO
238
MAI 2013

À LA UNE : Saison d'hiver 2012-2013

Avec des médailles françaises aux championnats du monde et une forte affluence dans les stations, la saison d'hiver a confirmé que la pratique du ski est toujours très en vogue. Les professionnels ont constaté une progression de celle-ci et des autres activités de glisse par rapport à l'an passé.

Photo : Pavel Losevsky / Fotolia

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org.

ÉDITORIAL | **LAURENT WAUQUIEZ,** *secrétaire général de l'ANEM, député de la Haute-Loire*

DR

À VOTRE RENCONTRE

« *V*oici maintenant venu pour nous le temps de reprendre le rythme de nos réunions départementales. Cette reprise est vitale, autant pour nos adhérents que pour Frédérique Massat et moi-même. En effet, ces rencontres sont l'occasion de vous rendre compte de notre action au plus près de l'actualité, mais aussi de la confronter aux réalités de vos territoires dont vous restez les meilleurs avocats. Ce printemps, nous viendrons donc échanger avec vous sur la réforme des collectivités territoriales (mode de scrutin, décentralisation, statut de l'élu), les services publics (école et santé), l'aménagement du territoire, le très haut débit, les questions environnementales…

La prise en compte de la spécificité montagne est un combat chaque jour plus difficile, mais cela ne nous empêche pas d'obtenir des résultats. La possibilité d'intégrer des critères géographiques, comme la superficie et le relief dans le redécoupage cantonal, ou la majoration du critère voirie de montagne dans la dotation minimale de fonctionnement des départements, en sont deux illustrations récentes. Dans ce contexte, votre adhésion et votre soutien sont aujourd'hui essentiels afin que nous puissions poursuivre notre action et accroître son efficacité, mais aussi pour convaincre ceux qui ne l'ont pas encore fait de nous rejoindre afin d'être plus forts, et obtenir des résultats encore plus significatifs. »

SOMMAIRE

7 DOSSIER

La neige ne suffit pas toujours à faire le bonheur

Repères : Une saison hivernale « plutôt bonne »

Trois maires de station font leur bilan

Peyragudes : Bien, mais peut mieux faire

Vars : Le souffle est là

Gérardmer : A plein régime

Tribune libre à Jacques Guillot

Claire Leconte : « Les vacances scolaires doivent être réparties autrement »

3 ACTUALITÉ
L'interdiction du cumul des mandats adoptée en Conseil des ministres
La loi sur les modes de scrutin locaux adoptée
Le projet de conseil d'Alsace s'effondre dans les urnes

4 L'ENTRETIEN
Marylise Lebranchu : « Prendre en compte la diversité des territoires dans l'unité de la République »

6 ACTUALITÉ DES MASSIFS

11 AGRICULTURE
Les perspectives de la nouvelle PAC en montagne se précisent
Augmentation du prix du lait

12 ENVIRONNEMENT
Le plan loup 2013-2017 fait l'unanimité
Une nouvelle concertation sur la méthodologie avalanches

13 ÉNERGIE
Mise en place du plan Energie Méthanisation Autonomie Azote
Point d'étape sur la mission hydroélectricité

NUMÉRIQUE
L'Europe veut faire baisser le coût du déploiement de la fibre optique
Difficile cohabitation entre la 4G et la TNT

14 ÉCHOS DU PARLEMENT

15 VIE DE L'ANEM
Audition : L'ANEM entendue sur le statut de l'élu
Réunions départementales : C'est reparti !
L'élu du mois : Jean-Pierre Vigier, député de la Haute-Loire

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Legardeur
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : mai 2013

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

L'interdiction du cumul des mandats adoptée en Conseil des ministres

Le Conseil des ministres du 3 avril a adopté deux projets de loi interdisant, l'un, le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député et de sénateur, l'autre, le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de représentant au Parlement européen.

Actuellement, 58 % des députés et 59 % des sénateurs exercent également une fonction exécutive locale au sein d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (maire, premier adjoint, président, vice-président).

Lors de la campagne présidentielle, François Hollande s'était engagé à proposer au Parlement une loi sur le non-cumul des mandats. Les deux textes, adoptés le 3 avril en Conseil des ministres, rendent incompatible l'exercice d'un mandat parlementaire national ou européen avec des fonctions de direction ou de codirection au sein des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, en métropole et outre-mer.

L'exercice d'un mandat parlementaire deviendrait incompatible avec toute fonction d'exécutif local.

L'incompatibilité est également étendue à certaines fonctions non exécutives qui revêtent une importance significative, telles que les présidences des assemblées locales en Corse, en Martinique, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Le projet de loi organique tire également les conséquences de ces incompatibilités nouvelles en ouvrant, notamment à la démission, les cas pouvant donner lieu au remplacement d'un parlementaire par son suppléant. Il s'agit en effet de ne pas déstabiliser les assemblées par l'organisation d'élections partielles potentiellement nombreuses à chaque renouvellement des assemblées locales.

Les dates d'entrée en vigueur de ces dispositions tiennent compte des impératifs juridiques soulignés par le Conseil d'Etat lors de l'examen des textes. Elles seront applicables à compter du premier renouvellement des assemblées concernées, au-delà du 31 mars 2017.

LA LOI SUR LES MODES DE SCRUTIN LOCAUX ADOPTÉE

La loi Valls instaurant de nouveaux modes de scrutin aux élections locales a été définitivement adoptée le 17 avril. Superficie, relief, enclavement et nombre de communes seront pris en compte afin de permettre aux cantons de montagne de ne pas être dilués dans de plus grands ensembles.

Le texte définit les modalités de scrutin pour l'élection des conseillers départementaux, municipaux et communautaires. Il réserve le scrutin de liste aux communes de plus de 1 000 habitants et maintient le système du panachage pour celles de moins de 1 000 habitants.

La principale innovation porte sur le mode d'élection des conseillers départementaux avec l'introduction du « binôme mixte »(1) qui permet à la fois de garantir de futures assemblées départementales paritaires et une meilleure représentation démocratique.

Dès le début de l'examen du texte, l'ANEM avait pointé le risque pour les territoires de montagne d'être noyés dans les futurs grands ensembles cantonaux qui seraient issus de la fusion de plusieurs cantons de montagne faiblement peuplés.

L'Association avait donc milité auprès du gouvernement pour que le redécoupage des cantons, rendu inéluctable par le Conseil constitutionnel, prenne en considération des critères géographiques et ne se réfère pas uniquement au nombre d'habitants.

Cette démarche engagée en amont a porté ses fruits puisqu'un amendement déposé par des parlementaires de la montagne de toutes sensibilités politiques, et défendu en séance par la présidente de l'ANEM, a été adopté au cours de la navette parlementaire.

Désormais, l'article 46 de la loi (article L.3 113-2-IV du code général des collectivités territoriales) précise que les modifications des limites territoriales des cantons devront prendre en compte notamment la superficie, le relief, l'enclavement et le nombre de communes.

Dès publication de la loi, l'ANEM souhaite être associée, dans les quarante-huit départements comprenant des zones de montagne, au remodelage de la carte cantonale qui doit intervenir par décret avant la fin de l'année.

(1) Instaurant l'élection conjointe d'une femme et d'un homme dans un même canton.

LE PROJET DE CONSEIL D'ALSACE S'EFFONDRE DANS LES URNES

Le 7 avril, les citoyens alsaciens ont rejeté le projet d'unification au sein d'une même collectivité territoriale du conseil régional d'Alsace et des deux conseils généraux du Bas et du Haut-Rhin.

Le verdict des urnes a surpris. L'idée de simplifier l'organisation des collectivités territoriales départementales et régionales de la plus petite Région de France métropolitaine est en Alsace une sorte de serpent de mer auquel traditionnellement l'opinion locale se montre plutôt favorable. A tel point que les édiles locaux redoutaient plus l'échec du « oui », pour cause de participation insuffisante, qu'une percée du « non ».

Pourtant, c'est avant tout parce que le département du Haut-Rhin s'est prononcé à près de 56 % contre le projet que celui-ci n'a pu aboutir, puisque les modalités de la consultation prévoyaient que l'électorat de chacun des deux départements de la Région devait l'approuver. Néanmoins, si le « oui » l'a nettement emporté dans le Bas-Rhin avec 67,5 % des votants, cela représente moins de 23 % des inscrits, là où la loi électorale en exigeait au moins le quart pour reconnaître la validité du vote.

Ces résultats constituent donc une double fin de non-recevoir, qui reporte au-delà de 2020 toute nouvelle tentative de fusion.

Marylise Lebranchu : « Prendre en compte la diversité des territoires dans l'unité de la République »

JEAN-PIERRE BELZIT

Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat et à la Consommation, puis ministre de la Justice dans le gouvernement Jospin, Marylise Lebranchu est ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique depuis mai 2012. Maire de Morlaix, dans le Finistère, de 1995 à 1998, elle est également députée de la 4e circonscription de ce département depuis 1997. En expliquant sa réforme de la loi de décentralisation qui donne beaucoup plus de pouvoir aux intercommunalités, Marylise Lebranchu a parlé de « complémentarité assumée » entre Régions et métropole ou encore de « coordination raisonnée entre les deux structures ». Les Régions demandent des améliorations à l'avant-projet et notamment que « le pilotage plein et entier » des politiques d'emploi et de développement économique sur leur territoire leur soit confié.

« Les trois textes de loi vont clarifier le "qui fait quoi". »

« L'esprit des textes s'inspire effectivement de celui de la loi Montagne. »

« Avec la création du Haut Conseil des territoires, les élus de l'ANEM pourront trouver un espace d'échange, de collaboration et de construction. »

Mercredi 10 avril, la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique a présenté trois projets de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique en Conseil des ministres. Elle a indiqué que ses trois textes devaient permettre de répondre à la question : « Comment moderniser l'action publique territoriale au XXIe siècle ? ».

PLM : En quoi ces trois textes améliorent-ils la gouvernance et la prise en considération des besoins de la montagne ?

Marylise Lebranchu : Un des aspects majeurs de ces projets consiste à prendre en compte la diversité des territoires dans l'unité de la République. Le premier projet va permettre aux collectivités locales d'organiser leurs interventions pour adapter leurs compétences à cette diversité et rendre l'action publique plus proche et plus efficace.

Ce sera le rôle de la conférence territoriale pour l'action publique, réunissant les départements, la Région, les villes et les agglomérations, ainsi que les représentants des communes et des intercommunalités de chaque département. Trente ans après la libre administration des collectivités locales, nous passons à la libre organisation des compétences des collectivités au niveau régional.

Ensuite, les trois textes de loi de réforme de la décentralisation et de réforme de l'Etat vont clarifier le « qui fait quoi » : développement économique et organisation des transports par la Région, action sociale, développement social, autonomie des personnes, ou encore solidarité des territoires par le département, qualité de l'air et mobilité durable par les communes et les intercommunalités. Prise en compte de la diversité des territoires, clarification des compétences, chefs de file affirmés et gouvernance renforcée : concrètement, dans les Régions de montagne, les collectivités vont pouvoir prendre en compte ces spécificités.

PLM : L'esprit de la loi Montagne de 1985 a-t-il été respecté et a-t-il prévalu dans les textes présentés au Conseil des ministres le 10 avril ?

M. L. : L'esprit des textes s'inspire effectivement de celui de la loi Montagne dans la mesure où elle a créé des outils collaboratifs comme ce fut le cas avec le Conseil national de la montagne et les comités de massif.

Ces projets de loi offrent aux représentants de l'ensemble des territoires la possibilité d'adapter librement l'exercice de leurs compétences aux différentes réalités territoriales dans le respect des principes fondamentaux de la République : la libre administration des collectivités locales et la non-tutelle d'une collectivité sur une autre.

En outre, à l'instar de la loi Montagne, le troisième projet de loi prévoit le plan local d'urbanisme intercommunal qui a pour objectif d'encadrer l'équipement et l'urbanisation des zones de montagne, en mettant en place un corps de règles spécifiques venant compléter dans ces zones le droit commun de l'urbanisme.

PLM : Le droit à l'adaptation, à l'expérimentation et à l'autodéveloppement sera-t-il toujours reconnu et mis en avant ?

M. L. : Précisément, les collectivités vont pouvoir, dans le cadre des conférences, adapter l'exercice de leurs compétences à la spécificité de la montagne, compétence par compétence. Aux élus de se mettre d'accord dans le cadre d'un pacte de gouvernance territoriale. Les délégations de compétences seront décrites, écrites et signées. Les collectivités pourront ainsi, si elles en sont d'accord, procéder à ces délégations entre elles pour la gestion de tel établissement ou de tel service.

J'ajoute que le troisième projet de loi généralise les conseils de développement à l'ensemble des aires dites urbaines, c'est-à-dire à toutes les petites et moyennes agglomérations de notre pays. Le rôle des conseils de développement est enfin déployé, notamment en matière d'évaluation des politiques publiques locales.

PLM : Pouvez-vous assurer aux élus de la montagne qu'ils auront des représentants à chaque niveau administratif : commune, intercommunalité, département et Région ?

M. L. : Les élus de montagne, à travers l'ANEM, sont effec-

Aménagement numérique

Démocratie locale

Croissance et emploi

Egalité des territoires

Développement touristique

Infrastructures de transport

tivement très présents dans le débat public. Les conférences territoriales pour l'action publique seront composées de représentants de toutes les collectivités : un siège pour la Région, comme les départements et les agglomérations, mais aussi des sièges pour les communes et communautés de communes dans chaque département. Ainsi, outre le représentant d'un département de la montagne, les élus seront représentés dans ces départements au sein de la conférence territoriale.

En ce qui concerne le Haut Conseil des territoires, lieu du dialogue permanent entre l'Etat et les collectivités, le texte prévoit qu'il pourra créer des formations spécialisées pour prendre en compte des problématiques ou territoires spécifiques, comme la montagne. Les particularités de la montagne ont clairement motivé cette disposition.

PLM : Quel sera le rôle du Conseil national de la montagne et des comités de massifs dans ce nouveau contexte institutionnel ?

M. L. : Ils pourront être consultés par le Haut Conseil des territoires aussi bien que par la conférence territoriale de l'action publique. Le texte crée les conditions pour que ces instances montagnardes puissent être associées à leurs travaux.

PLM : Comment sera prise en compte la forte singularité de l'ANEM par rapport aux autres associations d'élus ?

M. L. : Comme je l'ai toujours fait, en établissant avec elle un dialogue en amont des grandes évolutions, aussi bien financières qu'institutionnelles. La différence demain, c'est que ce dialogue sera institutionnalisé par la République, comme pour l'ensemble des associations d'élus, à travers des outils pérennes, comme le Haut Conseil des territoires et les conférences territoriales pour l'action publique.

Plus précisément, avec la création du Haut Conseil, les élus de l'ANEM pourront trouver un espace d'échange, de collaboration et de construction grâce à la mise en place d'une commission spécialisée.

TROIS PROJETS DE LOI

Les trois textes présentés le 10 avril par Marylise Lebranchu sont regroupés dans un ensemble baptisé : « Lois de décentralisation et de réforme de l'action publique ».

Le projet de loi dit de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » rétablit la clause de compétence générale du département et de la Région supprimée par la loi du 16 décembre 2010.

Le projet de loi de la ministre de Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique organise les compétences autour des concepts de chef de file et de pacte de gouvernance territoriale qui est le cadre dans lequel les différentes collectivités s'organiseront, dans tous les domaines. La signature de ce pacte conditionnera le maintien des financements croisés. Ce sera un outil majeur de l'efficacité de l'action publique.

Treize « métropoles » devraient ainsi voir le jour par la transformation de toutes les communautés d'agglomérations ou urbaines à fiscalité propre, qui rassemblent plus de 400 000 habitants, dans une aire urbaine de plus de 500 000.

Le 1er janvier 2017 au plus tard, ces métropoles se verront transférer un certain nombre de compétences départementales, dont le transport scolaire et la gestion des routes classées dans le domaine départemental.

Le deuxième projet de loi « de mobilisation des Régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires » concerne les outils du développement économique (guichet unique, transfert de la gestion des fonds européens aux Régions qui le souhaitent), l'emploi, la jeunesse et l'ingénierie territoriale (aménagement numérique, accessibilité des services).

Enfin, le troisième texte a trait au développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale. Il institue un Haut Conseil des territoires, lieu de dialogue entre les représentants des collectivités locales et l'Etat, présidé par le Premier ministre. Le projet de loi renforce aussi les compétences de chacune des catégories d'établissements de coopération intercommunale (EPCI).

L'organisation des transports est confiée aux Régions. Autre mesure : les intercommunalités élaboreront les plans locaux d'urbanisme (PLU), et les communes continueront d'instruire les permis de construire afin de freiner l'étalement urbain et favoriser la densification des territoires.

L'examen de la réforme sera échelonné. Le premier projet de loi devrait être discuté à l'Assemblée nationale au mois de mai, les deux autres à la fin de l'année.

CORSE : L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ S'ATTAQUE AUX DÉSERTS MÉDICAUX

Deux objectifs principaux ont été annoncés le 10 avril par le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) de Corse pour résorber les déserts médicaux : assurer le renouvellement des médecins généralistes dans les cinq à dix ans et garantir un accès aux soins urgents en moins de trente minutes.

Pour ce faire, une convention sera signée cette année avec les deux universités de Nice et Marseille ainsi que la Collectivité territoriale de Corse et l'ARS pour améliorer la formation des internes en médecine. Xavier Pieri est, depuis mars, le référent au sein de l'ARS, en charge de l'accompagnement des professionnels de santé, de la formation jusqu'à l'installation.

Garantir un accès aux soins urgents en moins de trente minutes est un enjeu très important en Corse, où 25 % de la population insulaire habite à plus d'une demi-heure d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) malgré l'implantation d'une nouvelle antenne en Plaine orientale. La Corse fait ainsi partie des six Régions françaises où la part de population située au-delà de trente minutes de trajet est supérieure à 2 %.

Plus d'info : www.ars.corse.sante.fr

VOSGES : LE TEXTILE VOSGIEN S'EXPOSE DANS LA CAPITALE

Fort de 242 unités de production et de 40 000 ouvriers dans les années 1930, le textile vosgien n'en compte plus que 75 pour un peu plus de 3 000 salariés et une production annuelle de 50 millions de mètres de tissu. Malgré tout, cette filière reste une « valeur sûre ». C'est ainsi que depuis deux ans, à l'instigation du Syndicat textile de l'Est, vingt-cinq de ces entreprises se sont regroupées sous le label « Vosges terre textile » certifiant un territoire d'origine associé à un savoir-faire traditionnel ouvert à la modernité.

Le 6 avril, « Vosges terre textile » menait à Paris une opération intitulée « Vous allez flasher sur moi », misant sur les techniques de communication dernier cri. Plusieurs cafés-rencontres ont été organisés pour présenter les savoir-faire et la capacité d'innovation du textile vosgien. Par ailleurs, deux *flashmobs* se sont tenues place des Vosges et devant le centre Beaubourg. Elles consistaient à reconstituer avec 169 sacs fabriqués dans les Vosges un *flashcode* géant, à l'identique de celui figurant sur le gilet des participants. En le photographiant avec leur téléphone portable « smartphone », les passants étaient renvoyés vers une série de vidéos donnant la parole aux professionnels de la filière vosgienne du textile.

Plus d'info : www.vosgesterretextile.fr

MASSIF CENTRAL : LA LOUTRE À LA RECONQUÊTE DU MASSIF

Protégée en France depuis 1972, la loutre a disparu d'une soixantaine de départements au cours des quarante dernières années. Elle figure à ce titre parmi les espèces de l'annexe II de la directive communautaire Habitats. Les causes de cette régression sont maintenant bien identifiées : elles incluent aussi bien le piégeage à outrance que la baisse de la qualité des eaux des zones humides et l'altération ou la modification des habitats de prédilection.

Si la loutre a disparu des deux tiers du territoire national, elle le recolonise pourtant depuis une dizaine d'années à partir des noyaux stables dont fait partie le Massif central. Elle est présente dans onze départements du massif (contre trois en 1980). Un plan d'action quinquennal, décliné en volets régionaux, lui est consacré, notamment pour encadrer sa prédation sur les sites piscicoles.

Plus d'info : www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNA_Loutre_brochure.pdf

PYRÉNÉES : L'Ariège sensibilise les jeunes à la montagne

Le département de l'Ariège participe, tout au long de l'année, à l'opération nationale « Esprit montagne » qui a pour vocation de faire découvrir ou redécouvrir la montagne aux jeunes.

Cette initiative se déroule en trois phases : la première consiste en une journée de présentation dans les collèges, où les professionnels de la montagne viennent exposer la sécurité de manière théorique, comme la recherche en avalanche. La deuxième étape est une intervention sur site des élèves. La dernière étape se déroule dans l'enceinte scolaire avec la présentation aux élèves des métiers de la montagne (accompagnateurs, moniteurs, conducteurs de remontées mécaniques…).

Le département, avec le conseil général, l'Education nationale, les stations de ski et les partenaires en station se sont regroupés pour permettre à 200 élèves de participer à l'événement. L'objectif est de permettre aux jeunes de découvrir le ski en pratique, mais aussi de les sensibiliser, de les informer sur les professions de la montagne ainsi que sur l'économie et l'activité que ce secteur génère. Chaque station de ski parraine un établissement scolaire du département.

Plus d'info : www.esprit-montagne.com/home.htm

GUY CATTAT

ALPES : LES CARROZ INAUGURENT LE PREMIER TÉLÉSIÈGE 100 % ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le 28 mars, la station des Carroz, en Haute-Savoie, a inauguré son premier télésiège alimenté exclusivement par des énergies renouvelables (l'hydroélectricité, l'éolien et le photovoltaïque). Cet investissement est un premier pas pour la Société des remontées mécaniques des Carroz (SOREMAC) qui souhaite étendre cette initiative à l'ensemble de ses remontées mécaniques. Un travail de sensibilisation des skieurs à cette démarche environnementale a également été prévu via l'installation d'un grand panneau au niveau du départ du télésiège des Molliets.

Cela s'inscrit dans une démarche plus globale, puisqu'à compter du 1er octobre les domaines skiables seront obligés d'informer leur clientèle sur le coût carbone de leurs remontées mécaniques. Cette mesure relève du décret du 24 octobre 2011 du ministère de l'Ecologie, qui demande à tous les prestataires de transport de diffuser l'information sur la quantité de CO_2 émise.

Une manière de permettre aux usagers de faire un choix écoresponsable, même aux sports d'hiver.

Plus d'info : www.lescarroz.com

DR

JURA : MÉTABIEF SE CONVERTIT À LA NEIGE DE CULTURE

La station de ski de Métabief, dans le Haut-Doubs, a obtenu le 27 décembre 2012 l'arrêté préfectoral autorisant la création d'une retenue d'altitude au col du Morond et l'enneigement du domaine skiable.

La station ayant fermé ses portes au début du mois d'avril, les travaux de la future installation d'enneigement ont pu commencer. Il s'agit d'aménager huit kilomètres de canalisations d'eau et d'air, quatre-vingt-dix enneigeurs et de creuser un lac artificiel de 100 000 m^3 au col du Morond pour les alimenter.

La station espère ainsi permettre l'enneigement d'une partie du domaine, notamment sur les secteurs très fréquentés du Morond et de Piquemiette. Ces travaux, qui devraient s'achever à la fin de l'année, représentent un investissement d'environ 6 millions d'euros, financés pour plus d'un tiers par le conseil général du Doubs (2,5 millions d'euros).

Plus d'info : www.station-metabief.com

La neige ne suffit pas toujours à faire le bonheur

Cet hiver l'enneigement a été exceptionnel, à la plus grande satisfaction des petites stations et des stations de moyenne montagne qui ne sont pas souvent à pareille fête. Si le tourisme de neige a bien profité de ce contexte favorable, de nombreux professionnels de la montagne refusent de parler d'hiver de référence. Même si la plupart des stations ont connu des taux d'occupation très élevés, la crise économique a incité les vacanciers à restreindre leurs dépenses, le beau temps a rarement été au rendez-vous et les vacances de printemps ont pâti du calendrier scolaire. A tel point que de nombreuses stations n'ont pu pleinement bénéficier de leur bon enneigement.

REPÈRES

UNE SAISON HIVERNALE « PLUTÔT BONNE »

- Selon l'Observatoire national des stations de montagne - ANMSM - Atout France, les professionnels de la montagne jugent cette saison hivernale «plutôt bonne» quels que soient les massifs et les altitudes.
- Les quatre semaines de vacances françaises – Noël et février/mars –, qui représentent en moyenne 40 % de l'activité de l'hiver, se soldent par un bilan satisfaisant. Pour cette période, la fréquentation s'établit 2 % au-dessus de la moyenne des quatre précédentes saisons. Il faut en outre rappeler que cette année, contrairement à l'an passé, les vacances belges n'étaient pas incluses dans les vacances françaises.
- Les vacances d'hiver s'étant terminées le 15 mars au lieu du 9 mars l'an dernier, la hausse de la fréquentation durant cette période se situe entre + 5 et + 10 %.
- Le niveau d'activité est estimé en hausse par rapport à l'an passé, en partie grâce au très bon enneigement sur l'ensemble des massifs et à une politique tarifaire adaptée.
- Ce bon bilan est tempéré par une baisse vertigineuse de la fréquentation des stations après le lundi de Pâques (1er avril), bien que le niveau d'enneigement soit resté excellent.
- Les vacances de printemps ont commencé le 13 avril, plus tardivement que lors des vingt dernières années.
- En vacances du 27 avril au 12 mai, la clientèle de la zone C (Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles) a trouvé la quasi-totalité des stations fermées, à l'exception des domaines skiables de haute montagne.

Trois maires de station font leur bilan

Plus que l'enneigement qui n'est jamais garanti et même plus que la crise économique, ce sont les dates tardives des vacances scolaires de Pâques qui ont préoccupé la plupart des responsables de stations. De ce fait, le bilan de la saison hivernale est bon ou contrasté selon les massifs et les besoins. Exemples dans les Pyrénées, les Alpes du Sud et les Vosges.

PEYRAGUDES : BIEN, MAIS PEUT MIEUX FAIRE

Les stations de Peyresourde, dans les Hautes-Pyrénées, et des Agudes, en Haute-Garonne, ont fusionné il y a vingt-cinq ans pour donner naissance à Peyragudes.

C'est une petite station surplombée par des sommets pyrénéens de plus de 3 000 mètres, où l'optimisme paraît être une seconde nature : « Bienvenue dans la station de demain », prédit même le site de Peyragudes.

On pourrait en sourire, mais l'ambition vient en grandissant. En un quart de siècle, avec ses 60 km de pistes, ses 230 enneigeurs, ses 7 dameuses, ses 1 600 m d'altitude en bas de la station et ses 2 400 m au sommet des pistes, le domaine skiable de Peyragudes s'est bâti une belle réputation. Un peu plus bas, à 1 340 m d'altitude, la commune de Gouaux-de-Larboust, à 15 km de Luchon, ne recense pourtant que 47 habitants. Son maire, Marcel Arnauduc, ne cache d'ailleurs pas que l'activité ski est vitale pour son village : « Sans la station, il n'y aurait plus rien. »

Evidemment, dans ces conditions, un bon enneigement est encore plus essentiel. Avec sa batterie d'enneigeurs, Peyragudes a fait en sorte d'assurer ses lendemains. Cela n'empêche pas les élus et les professionnels du ski de pester contre les vacances scolaires de Pâques désormais très tardives : « Depuis plusieurs années, nous avons l'enneigement nécessaire, notent les responsables de la station, mais, à cette époque, les gens ne viennent plus. Ils ont déjà la tête à la mer et au soleil. »

Alors, même si la fréquentation quotidienne moyenne a été de 11 000 personnes les jours d'affluence, la saison d'hiver 2012-2013 – ouverte début décembre et fermée le 7 avril – est qualifiée de bonne, mais sans plus. La faute aussi au mauvais temps et à une neige paradoxalement trop abondante qui a rendu l'accès à Peyragudes parfois très difficile. « Le service de déneigement des routes, de salage et d'entretien a été défaillant », déplore Marcel Arnauduc. Le maire souhaite qu'à l'avenir le chef du service routier de Luchon s'investisse afin de permettre à Peyragudes de se développer davantage.

Pour la survie de la commune l'enjeu est considérable. Avec ses 1 100 lits, dont les neuf dixièmes ne sont pas mis en location, la petite station pyrénéenne manque cruellement de capacité d'accueil. Pour l'heure, plusieurs projets sont en cours mais ils n'avancent pas. « Si on avait 1 500 ou 2 000 lits supplémentaires, on arriverait à avoir un distributeur de billets et peut-être même une pharmacie », espère le maire…

VARS : LE SOUFFLE EST LÀ

Dans la station des Hautes-Alpes, les comptes sont bons mais ils pourraient être encore meilleurs.

Maire de Vars et P.-D.G. de la société de remontées mécaniques SEM SEDEV depuis 1989, Pierre Eymeoud a le recul nécessaire pour bien apprécier une saison quand elle est satisfaisante. Et, sur ce plan, il a suffi à chacun de sillonner les pistes du domaine de la Forêt blanche, qui réunit Vars et Risoul, pour se rendre compte que cet hiver est un bon cru.

« Le début de saison a été euphorique avec un chiffre d'affaires d'une croissance à deux chiffres », se réjouit Pierre Eymeoud. Il faut savoir que Vars est la station favorite du bassin de Cuneo et que le manque de neige sur celle de Limone Piemonte a obligé de nombreux Italiens à chausser leurs skis de l'autre côté de la frontière. Enfin, les gros investissements en neige de culture sont toujours payants quelles que soient la qualité et l'importance de l'enneigement naturel.

Mais si le verre n'est pas à moitié vide, il n'est pas non plus à moitié plein. Les vacances de février ont été décevantes, notamment avec la zone de Marseille. Est-ce la faute à la crise économique et à un moral moribond ? Le maire de Vars ne

DR

OT Vars

DR

De gauche à droite :
Marcel Arnauduc, maire de Peyragudes
Pierre Eyméoud, maire de Vars
Jean-Paul Lambert, maire de Gérardmer

ALI / FOTOLIA.COM

UN ENNEIGEMENT EXCEPTIONNEL

Personne n'avait prévu un hiver aussi neigeux. Pas même les meilleurs spécialistes de la météo. « On a du mal à trouver une explication », reconnaît Daniel Goetz, nivologue au Centre d'étude de la neige de Grenoble. Les observateurs soutiennent en tout cas qu'un enneigement aussi abondant sur tous les massifs ne s'était pas vu depuis près de trente ans. « Ces variations naturelles n'enlèvent rien à la réalité du réchauffement climatique », tient néanmoins à prévenir le scientifique, pour qui les deux phénomènes s'ajoutent et se combinent. « Dans le futur, il y aura toujours plus d'hivers peu enneigés et donc moins d'hivers très enneigés », affirme-t-il.
A l'entendre, rien n'est totalement exclu, sauf le réchauffement climatique. Statistiques à l'appui : en 2012, en France, janvier et février ont été polaires, mais si l'on considère l'ensemble de l'année, la température n'a jamais été aussi élevée.

GÉRARDMER : À PLEIN RÉGIME

tranche pas. En revanche, il incrimine le froid inhabituel dans la région : « D'habitude, il fait très beau et c'est pour cela aussi que l'on vient chez nous. Or, cet hiver, nous avons eu du mauvais temps et de nombreuses chutes de neige. » Qu'y faire ? Rien si ce n'est attendre des jours meilleurs. On comprend que les habitants de la vallée aient préféré rester calfeutrés dans la vallée. Pierre Eymeoud est beaucoup plus critique au sujet du calendrier scolaire. Comme tous les autres maires de station, il demande que les dates des vacances de Pâques soient avancées une fois pour toutes : « Si nous voulons améliorer notre score au niveau économique et en termes d'emploi, il faut absolument que les démarches que nous avons entreprises au niveau national aboutissent. » A l'avenir, il recommande en outre de faire très attention au budget vacances en cette époque de restrictions économiques.
Il reste que la crise ne touche pas de la même façon tous les amoureux de la montagne. Vars est toujours dans une logique de croissance avec de gros projets immobiliers et la perspective de « lits chauds » haut de gamme, en chalets, en résidences hôtelières et en hôtels quatre étoiles. « J'attends les grues, affirme le maire de Vars. Mais le souffle est là ! »

Dans les Hautes-Vosges, la saison hivernale a été très bonne. Elle aurait pu même être excellente si les conditions météo avaient été plus favorables.

Dans son bureau, Jean-Paul Lambert n'a pas besoin de règle à calcul pour parler de forte croissance : « En moyenne, nous étions à 9 % de plus ces cinq dernières années. Cet hiver, nous sommes à plus 14 % ! » Au total, la station aux 20 pistes, dont la plus longue des Vosges (4 km), et aux 18 télésièges et téléskis, a fait 220 000 journées skieurs malgré des conditions météo peu favorables début janvier.
Ses responsables ne se sont pourtant pas laissés griser. Comme prévu, le domaine skiable de Gérardmer a fermé ses portes le dimanche 24 mars, en dépit d'un enneigement encore conséquent, et donné rendez-vous à ses habitués l'hiver prochain avec l'intention de battre de nouveaux records. Oubliés les quelques semaines de pluie qui ont gâché Noël et le chiffre d'affaires moyen de décembre et janvier.
« Depuis que la station a été reprise en régie municipale durant la saison 2008-2009, les comptes ont été équilibrés chaque année en payant nos investissements et nos amortissements », se félicite le maire de Gérardmer. En vérité, depuis une quinzaine d'années, la station tournait à moyen régime. Au prix de 10 millions d'euros d'investissements, les nouveaux responsables ont amélioré la neige de culture, modernisé les remontées mécaniques et construit un bâtiment au bas des pistes. Mais ce n'est pas assez. A Gérardmer, diminuer les files d'attente est la priorité pour l'hiver prochain. En projet, l'installation d'un télésiège six places débrayable à l'entrée du domaine. Coût : entre 5 et 6 millions d'euros.
« Ni l'Etat ni les collectivités locales ne nous aident pour ce qui est des remontées mécaniques, regrette le maire. Comparé aux stations alsaciennes, c'est un vrai handicap. » Les responsables de la station ont pour objectif d'améliorer encore les pistes enneigées artificiellement. Mais comment faire financièrement sans mettre en péril tout l'édifice ?
D'une part, Jean-Paul Lambert ne se fait pas beaucoup d'illusions : la reprise par un investisseur est improbable compte tenu des risques encourus par qui voudrait financer une station de moyenne montagne. De l'autre, il entend bien continuer à slalomer avec succès entre les obstacles : « Nous nous apprêtons à continuer en gestion publique et pourquoi pas semi-publique, confie-t-il. Si les prochains hivers sont comme celui-là, on va y arriver. »

TRIBUNE LIBRE À JACQUES GUILLOT, *maire de Chamrousse (Isère), vice-président de l'Association nationale des maires des stations de montagne et président du groupe de travail de l'Observatoire national des stations de montagne Ski France.*

MAIRIE DE CHAMROUSSE

« La montagne reste une valeur sûre »

« Depuis de nombreuses années, les stations se battent pour être les meilleures dans tous les domaines. Cet hiver, elles ont été récompensées de leurs efforts par un enneigement précoce. Cela a constitué un déclencheur au niveau de notre clientèle et, en cette période de crise, c'est particulièrement important en termes de garantie d'emploi. Les vacances de Noël ont donc été bonnes. Janvier a été plus difficile du fait de calendriers scolaires décalés à l'étranger vers le début février.

Plus inquiétant, la fin de saison a encore subi le contrecoup de vacances scolaires trop tardives. Ce préjudice sur le chiffre d'affaires des stations est important mais également pour les recettes de l'Etat. Et donc sur le plan économique pour tous nos partenaires, notamment pour les saisonniers travaillant dans les stations qui ont dû s'arrêter ou fermer leur porte fin mars. Je pense également aux remontées mécaniques dont les marges fondent comme neige au soleil.

Pour durer, nous devons continuer à nous battre tous ensemble afin d'obtenir un aménagement des dates des vacances scolaires qui puisse correspondre aux besoins et aux intérêts de chacun. C'est d'autant plus d'actualité que ceux qui disaient l'activité ski finie ou en voie de disparition étaient manifestement dans l'erreur. La montagne reste une valeur sûre et même une valeur refuge. Hiver comme été.

A nous maintenant de faire en sorte d'en retirer des retombées aussi positives pour les mois de juillet et d'août, en proposant des activités de complément et de proximité. La plupart d'entre nous comptent sur l'authenticité de la montagne. C'est un pari qui a tout pour devenir gagnant. »

CLAIRE LECONTE, *chercheuse en chronobiologie, spécialiste des rythmes de l'enfant et de l'adolescent.*

« Les vacances scolaires doivent être réparties autrement »

DR

Depuis près de trente ans, Claire Leconte, professeure émérite de psychologie de l'éducation à l'université de Lille 3, travaille notamment sur l'aménagement des temps de l'enfant. Elle est l'auteure de plusieurs ouvrages, dont *Des rythmes de vie aux rythmes scolaires : quelle histoire !* paru en 2011 aux Presses universitaires du Septentrion. Elle participe également à la construction de projets éducatifs innovants avec les équipes pédagogiques et en collaboration avec les associations partenaires de l'école, ainsi qu'avec les collectivités et les parents d'élèves.

PLM : Les élus de la montagne et les responsables de stations de sports d'hiver dénoncent les dates tardives des vacances de printemps. La sacro-sainte règle scolaire des sept semaines de travail/deux semaines de repos est-elle intangible ?

Claire Leconte : Pas du tout. C'est un calcul mathématique qui a été fait dans les années 1980 à une époque où l'on s'interrogeait sur une révision des emplois du temps. L'idée qui prévalait était que les vacances devaient durer au minimum deux semaines, parce qu'au bout de huit jours les horloges physiologiques des enfants sont désynchronisées car ils se couchent plus tard. C'est une réalité, et la deuxième semaine devait leur permettre de se reposer.

« L'idée serait d'allonger encore les vacances de Noël et du Nouvel An, car on sait qu'elles sont particulièrement fatigantes. »

Aujourd'hui, on constate que les enfants se couchent tard tous les soirs pendant les vacances. En outre, aucune recherche scientifique n'a démontré que ce rythme de sept-deux est mieux pour leur bien-être. Pour cette raison, je ne cesse de dire qu'il faudrait davantage tenir compte de l'effet différencié des saisons, parce qu'il est bien réel.

PLM : Vous parlez de l'effet différencié des saisons mais en quoi est-il indispensable de ramener la durée des vacances scolaires d'été à un mois et demi ?

C.L. : C'est l'époque où les enfants sont le plus en forme. Il pourrait donc être bénéfique pour eux de profiter d'une partie de cette période d'été pour approfondir et compléter leurs apprentissages scolaires.

Je réclame, pour ma part, que l'on ne se contente pas de réduire les vacances d'été mais que l'on révise l'ensemble de l'organisation de l'année. D'autres aspects sont à prendre en considération. J'en reviens à l'effet des saisons du point de vue de la forme physique et du système immunitaire mais aussi du manque de luminosité qui génère des états de dépression saisonnière.

KOTOYAMAGAMI / FOTOLIA.COM

En hiver, il y a réellement nécessité d'avoir des vrais temps de repos. L'idée serait donc d'allonger encore les vacances de Noël et du Nouvel An, car on sait qu'elles sont particulièrement fatigantes.

L'objectif recherché est que les enfants bénéficient d'une semaine de plus pour se rééquilibrer et retrouver le rythme de l'école. Il faudrait également revoir la période d'avril-mai. Actuellement, après les deux semaines de vacances de printemps, il y a en permanence des ruptures du temps scolaire, ce qui nécessite en permanence des remises en route de la part de l'enfant. La preuve en est que dans les établissements du secondaire on dit souvent que le troisième trimestre ne sert à rien. Et c'est au deuxième trimestre, qui est celui de l'hiver, que l'on demande le plus aux enfants… C'est totalement aberrant. Les vacances scolaires doivent absolument être réparties autrement.

« Aucune recherche scientifique n'a démontré que le rythme sept-deux est meilleur pour le bien-être des enfants. »

PLM : La réforme Peillon sur les rythmes scolaires soulève de grandes inquiétudes. Partagez-vous ces craintes ?

C.L. : La réforme est indispensable. On ne peut pas en rester à cette organisation de la semaine de quatre jours. Depuis son application lors de la rentrée 2008, les choses ont été rendues encore plus malaisées pour les enfants qui sont en difficulté avec l'école. Et l'on s'aperçoit que certaines collectivités ont voulu aller trop vite pour démarrer sur ce rythme dès la rentrée 2013.

« La réforme est indispensable. On ne peut pas en rester à cette organisation de la semaine de quatre jours. »

Résultat : le travail préparatoire de concertation au sein de la communauté éducative et de construction d'un projet n'a pas eu lieu. Les mairies vont imposer des emplois du temps qui leur conviennent, surtout du point de vue économique, mais qui ne correspondent pas forcément à l'intérêt des enfants.

Les perspectives de la nouvelle PAC en montagne se précisent

Promis par le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, lors du congrès de l'Association à Bastelica, le groupe national montagne pour le suivi de la future PAC 2014-2020 s'est réuni le 9 avril. Cette première réunion a permis au ministère d'annoncer quelques choix fondamentaux concernant l'application en France du futur cadre réglementaire de la PAC.

La réunion était présidée par le conseiller montagne du ministre qui, dans un premier temps, a présenté un point d'actualité sur l'état des négociations communautaires, en se félicitant d'un certain nombre d'acquis favorables à l'agriculture de montagne. Ceux-ci ont été obtenus de haute lutte, notamment le fait que le budget de la PAC et l'enveloppe agricole française aient pu être globalement préservés dans un contexte de crise particulièrement difficile.

Au nombre des acquis, ont également été cités la possibilité de maintenir des aides couplées à certaines productions, le principe de concentration des aides du premier pilier sur les cinquante premiers hectares, de nouvelles opportunités de subsidiarité[1] ou encore une dérogation pour les organisations de groupements de producteurs aux principes de position dominante.

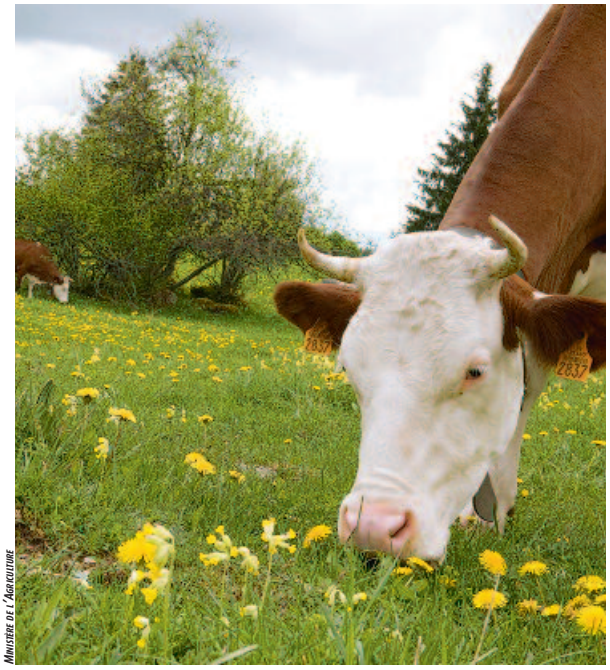

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

L'ICHN restera gérée au niveau national en tant que mesure de solidarité.

En retour, élus et socioprofessionnels de montagne ont fait part de leurs attentes et propositions, en insistant sur la priorité qu'ils accordent à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), à sa revalorisation substantielle (en y incorporant notamment les crédits affectés à l'actuelle prime herbagère agro-environnementale), ainsi qu'au maintien de sa gestion au niveau national en tant que mesure de solidarité et d'aménagement du territoire.

De même, ils se sont prononcés pour une mise en place la plus rapide possible du futur système d'aide harmonisée à l'hectare du premier pilier[1], pour sa concentration sur les cinquante premiers hectares, et pour une relativement plus grande souplesse dans la possibilité de retourner des prairies permanentes dès lors que l'autonomie fourragère des exploitations est respectée. Quant à la délégation de la gestion des fonds communautaires aux Régions, plusieurs interventions ont rappelé que les massifs devaient être incités à s'organiser pour pouvoir gérer les fonds dévolus aux programmes interrégionaux de massifs.

> Le calendrier de mise en œuvre de la PAC de 2014 reste incertain.

Si les négociations progressent, le calendrier de mise en œuvre de la PAC de 2014 n'en reste pas moins incertain, et un scénario envisage que le second pilier consacré au développement rural puisse entrer en vigueur en 2015 seulement, en raison du temps requis pour élaborer les plans de développement rural au niveau national… Cela exigerait a minima que les règlements actuels soient reconduits temporairement. Une solution que personne autour de la table n'a jugée souhaitable…

Certains membres faisant valoir cette urgence calendaire (qui ne sera réglée, il est vrai, qu'au niveau communautaire), le groupe pourrait se réunir à nouveau d'ici l'été, mais plus probablement en septembre.

(1) Chaque Etat membre pouvant par exemple choisir en combien de temps et dans quelle proportion il mettra en place le nouveau système de prime harmonisée à l'hectare, ou bien pouvant moduler le montant de rémunération environnementale selon des catégories de bénéficiaires.

AUGMENTATION DU PRIX DU LAIT

La médiation engagée à la suite de la table ronde entre industriels et grande distribution, tenue le 8 avril au ministère de l'Agriculture, s'est soldée par une revalorisation du prix du lait de 25 euros la tonne afin de soutenir les éleveurs confrontés à une hausse du coût des matières premières.

La revalorisation que réclamaient les éleveurs correspond à la hausse récente de leur coût de production liée à la flambée des prix des céréales qui a renchéri celui de l'alimentation animale.

Le secteur laitier voyait de ce fait sa crise s'aggraver, le groupe coopératif Sodiaal avait d'ailleurs annoncé en octobre envisager la fermeture de trois de ses sites de conditionnement et la suppression de 313 emplois. En tout, un millier d'emplois seraient en sursis sur l'ensemble du secteur, selon la Fédération nationale des industries laitières (FNIL).

En parallèle, le ministre de l'Agriculture s'est engagé à modifier les dispositions du projet de loi de modernisation de l'économie (LME), afin d'encadrer les relations entre producteurs, industriels et distributeurs et de mieux prendre en compte l'évolution des coûts de production.

Stigmatisée par les producteurs et les coopératives, la grande distribution se défend pourtant d'être la cause de la stagnation des prix à la collecte. L'un des grands distributeurs avait proposé une hausse en la soumettant toutefois à trois exigences : « qu'elle s'applique à tous les distributeurs », « qu'elle soit garantie par les pouvoirs publics » et « surtout, qu'elle bénéficie directement aux producteurs de lait ». L'accord survenu le 26 avril reflète un « effort » consenti et équitablement réparti entre transformateurs et distributeurs.

PHILIPPE DESMAZES / AFP

Plusieurs manifestations de producteurs (ici à Feurs, dans la Loire) ont émaillé les discussions entre les acteurs de la filière laitière.

Le plan loup 2013-2017 fait l'unanimité

Issu des travaux de ses réunions précédentes, le projet de plan d'action loup 2013-2017 a été présenté au groupe national loup qui s'est tenu à Lyon le 22 mars. A l'issue de la consultation publique, l'arrêté devrait être publié fin mai.

Le projet de plan de gestion du loup tel qu'il a été présenté aux membres du groupe national loup (GNL) comporte plusieurs points de progrès qui peuvent être considérés par les éleveurs et les élus comme des avancées notables.

Le dispositif de suivi biologique de l'espèce a été amélioré sur plusieurs aspects, notamment en réorganisant les analyses génétiques et en testant de nouvelles approches de modélisation d'effectifs, afin de disposer chaque année d'une estimation la plus précise possible de la population de l'année précédente.

Le seuil de prélèvement est doublé par rapport à celui de 2012/2013.

La nouveauté la plus spectaculaire réside dans le relevé substantiel du seuil annuel de prélèvement de loups, fixé entre vingt-deux et vingt-quatre pour l'année 2013/2014, en utilisant un autre mode de calcul. Ce seuil est ainsi doublé par rapport à celui qui avait été fixé pour l'année 2012/2013 (onze prélèvements autorisés).

Le tir de défense renforcé est une autre des innovations majeures du plan 2013-2017. Celui-ci permet l'organisation de tirs de prélèvement collectifs par un groupe de tireurs à proximité immédiate des troupeaux.

Concernant les conditions d'indemnisation, le groupe national loup a recommandé une simplification administrative pour les éleveurs, tant au niveau des constats que des déclarations de sinistres. A la demande de Martial Saddier, député de la Haute-Savoie, représentant de l'ANEM au sein du GNL, une reconnaissance de la présence des vautours qui éliminent les carcasses d'animaux attaqués est également mieux prise en compte pour les animaux disparus suite aux attaques de loups.

Le plan prévoit surtout un renforcement de la protection des élevages par une mise en place immédiate des tirs de défense à l'aide d'armes à canon lisse. Le recours au canon rayé est également rendu possible comme mesure de défense des troupeaux (mais sous conditions).

Si tous ces outils vont dans le sens des garanties demandées par les éleveurs, il faut relever qu'elles n'ont pu s'inscrire dans le projet de plan d'action qu'avec l'assentiment des associations environnementales. Le plan a en effet été approuvé à l'unanimité des membres du GNL. Ce qui démontre que cette instance est un lieu de concertation efficace où la qualité d'écoute mutuelle a créé une dynamique et une véritable volonté d'avancer ensemble. A l'issue d'une consultation publique, un arrêté de mise en œuvre des ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie reprendra les propositions du plan d'action d'ici fin mai.

Une concertation efficace avec les associations environnementales et une véritable volonté d'avancer ensemble.

UNE NOUVELLE CONCERTATION SUR LA MÉTHODOLOGIE AVALANCHES

Un projet de guide méthodologique pour l'élaboration des plans de prévention du risque d'avalanche vient d'être remis sur les rails. Les élus veulent cette fois-ci être pleinement associés au processus d'élaboration.

Depuis bientôt dix ans, le projet de guide méthodologique pour l'élaboration des plans de prévention des risques d'avalanche a connu plusieurs versions, pour être finalement sans publication officielle. En effet, la méthodologie exposée préconise de cartographier sous forme de couloirs jaunes les espaces exposés à un risque d'avalanche tricentennal, principe auquel les associations d'élus concernées s'opposent avec constance et énergie, considérant aberrant l'abandon de la logique du risque centennal comme aléa de référence.

La dernière tentative de publication remontait à la veille de l'élection présidentielle, en mars 2012. L'ANEM et l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) avaient alerté le Premier ministre sur ce qui pouvait sembler être une tentative de passage en force. Cette démarche s'était alors traduite par une mise en veille du dossier. Il y a quelques semaines, la Direction de la prévention des risques du ministère de l'Ecologie a saisi l'ANEM et l'ANMSM d'un nouveau projet, tout en indiquant son objectif de parvenir d'ici la fin 2014 à une révision complète du projet de guide.

En dépit d'une rédaction remaniée, la nouvelle version du document persiste à donner aux couloirs jaunes une réelle portée réglementaire (et pas simplement informative). Par conséquent, dans une réponse commune, les deux associations ont choisi d'écrire à la ministre de l'Ecologie, Delphine Batho, afin d'attirer son attention sur l'importance des enjeux et lui demander une audience afin de clarifier les conditions de la finalisation et de la publication du guide. Ils demandent également que celui-ci soit présenté au Conseil national de la sécurité civile et au Conseil national de la montagne.

Les élus souhaitent que la concertation la plus approfondie soit respectée en prenant tout le temps nécessaire pour parvenir à une véritable coécriture qui, seule, pourra garantir la réussite de l'entreprise.

MISE EN PLACE DU PLAN ÉNERGIE MÉTHANISATION AUTONOMIE AZOTE

Dans le cadre du débat national sur la transition énergétique qui débouchera sur une loi de programmation à l'automne, Delphine Batho, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, et Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, ont présenté le 29 mars le plan Energie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA). Il vise entre autres à développer 1 000 méthaniseurs à la ferme d'ici à 2020.

La méthanisation est la transformation de matière organique (végétaux, déchets…) en gaz naturel, ou biogaz. C'est une technique très répandue en Allemagne mais qui peine à voir le jour en France alors qu'elle représente un vrai potentiel de développement pour le milieu agricole.

La volonté du gouvernement, à travers ce plan, est de développer un « modèle français de la méthanisation agricole pour faire de la méthanisation agricole collective de taille intermédiaire un complément de revenus pour les exploitations agricoles, en valorisant l'azote et en favorisant la progression de plus d'énergies renouvelables ancrées dans les territoires, dans une perspective d'agriculture durable et de transition énergétique et écologique ».

Ce plan permet en effet de privilégier des circuits d'approvisionnement courts et des technologies et savoir-faire français. Il devrait représenter 2 milliards d'euros d'investissement pour atteindre 1 000 installations en 2020, contre 90 fin 2012 et permettrait de créer environ 2 000 emplois.

Un appel à projets « gestion collective et intégrée de l'azote » devrait être lancé dans le courant de l'année.

POINT D'ÉTAPE SUR LA MISSION HYDROÉLECTRICITÉ

Le 3 avril, Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, et Eric Straumann, député du Haut-Rhin, ont fait un point d'étape sur la mission d'information en cours sur l'hydroélectricité. Ils évoquent notamment cinq obstacles majeurs à la mise en concurrence pour le renouvellement des concessions telle qu'elle est actuellement prévue.

Les deux députés ont rappelé le rôle central de l'hydroélectricité dans le mix énergétique national et présenté cinq raisons pour lesquelles la remise en concurrence des ouvrages hydroélectriques leur semble difficile :

- le manque de réciprocité avec les autres pays européens qui n'ont pas ouvert leur parc hydraulique à la concurrence ;
- la mise en concurrence qui empêchera les consommateurs qui ont financé la construction des barrages de bénéficier de tarifs compétitifs ;
- la remise en concurrence qui pourrait compliquer l'exploitation des barrages, notamment parce que le découpage actuel des vallées n'est pas adéquat ;
- les acteurs locaux ne disposeraient d'aucune garantie sur les usages de l'eau ;
- la gestion des ouvrages par de nouveaux opérateurs rendrait « la destruction d'emplois inévitable ».

Compte tenu de ces éléments, le rapport ne devrait pas être rendu avant l'été afin de présenter d'autres solutions juridiques que la remise en concurrence. L'une des trois pistes consisterait notamment à prolonger la durée des concessions actuelles. Une initiative qui rappelle celle de plusieurs sénateurs qui ont déposé en février une proposition de loi visant à prolonger de quinze ans la durée des concessions hydrauliques en cours.

Allant au-delà de son mandat initial, le rapport de la mission devrait aussi fournir plusieurs recommandations pour favoriser le développement de la petite hydroélectricité et aider à résoudre les difficultés rencontrées par cette filière.

L'Europe veut faire baisser le coût du déploiement de la fibre optique

Le 26 mars, la Commission européenne a annoncé un nouveau règlement qui devra s'attaquer aux procédures administratives excessives, génératrices de retard dans la réalisation des infrastructures et le déploiement du très haut débit.

Ce règlement prévoit :

- l'équipement systématique, pour le très haut débit, des nouveaux bâtiments ou des bâtiments rénovés ;
- l'ouverture de l'accès aux infrastructures à des conditions équitables et raisonnables en matière de prix et dans la diversité de leur configuration (gaines, conduites, boîtiers, poteaux, pylônes, antennes, tours…) ;
- la coordination des travaux de génie civil afin de permettre à tout opérateur de réseau de négocier des accords avec d'autres fournisseurs d'infrastructures ;
- la simplification de l'octroi des permis relatifs aux pylônes et aux antennes, en facilitant le dépôt des demandes d'autorisation via des guichets uniques et en imposant des délais de délivrance ou de refus inférieurs à six mois.

Selon les estimations de la Commission européenne, ces mesures devraient réduire de 30 % les coûts de déploiement de l'Internet à très haut débit et entraîner une économie comprise entre 40 et 60 milliards d'euros. Ce règlement, une fois publié, après accord du Parlement et du Conseil, sera immédiatement applicable dans toute l'Union européenne, sans transposition, comme c'est le cas pour une directive. De plus, il n'offrira guère de marge de manœuvre aux Etats membres puisqu'il ne laissera à leur discrétion que les seuls aspects organisationnels de mise en œuvre.

Difficile cohabitation entre la 4G et la TNT

La 4G(1) et la réception de la télévision numérique terrestre (TNT) peuvent créer des brouillages dans la propagation des ondes hertziennes sur la bande passante des 800 MHz. C'est tout l'enjeu du test grandeur nature qu'ont engagé, mardi 2 avril, Bouygues Telecom, Orange et SFR sur l'agglomération stéphanoise, dans le département de la Loire.

Cette étude a pour but d'évaluer l'impact des fréquences dites basses, utilisables pour la téléphonie mobile 4G sur la réception de la TNT. Le test devrait se terminer en fin d'année, avant l'ouverture commerciale de la téléphonie 4G à 800 MHz à Saint-Etienne, puis son extension progressive à toute la France.

Les ondes de la bande des 800 MHz se propagent mieux que les fréquences 4G sur celle des 2 600 MHz, actuellement déployée, facilitant ainsi la couverture radio des zones rurales. Mais ces fréquences basses présentent l'inconvénient d'être très proches de celles de la télévision numérique terrestre en 790 MHz et pourraient perturber ou brouiller la réception des chaînes.

Outre-Manche, ce risque de brouillage de la TNT par la 4G a été pris très au sérieux. L'autorité de régulation anglaise financera des filtres améliorant la réception des chaînes de la TNT. Deux millions de foyers britanniques seraient concernés.

Le test des fréquences 4G 800 MHz à Saint-Etienne est mené avec l'Agence nationale des fréquences (ANFR), l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Il implique aussi les antennistes, les syndics et gestionnaires d'immeubles.

Le déploiement de cette technologie de dernière génération dans l'agglomération consiste à faire évoluer les sites existants, soit quatre-vingt-deux au total. La première phase du test réalisé porte sur trente de ces sites.

- (1) 4e génération de téléphonie mobile permettant des transmissions de données jusqu'à 100 Mb/s.

LUZ'C-PETE / FOTOLIA.COM

Cette nouvelle rubrique a pour objectif de rendre compte, de manière non exhaustive, de l'activité parlementaire de la présidente et du secrétaire général de l'ANEM, et plus largement des députés et sénateurs membres du bureau, concernant les territoires de montagne. Les interventions relayées par «PLM» peuvent être des questions écrites ou orales, d'actualité, au gouvernement, voire des interventions en séance publique sur des textes, ou des dépôts de proposition de loi.

DAVID DEBRAY / FOTOLIA.COM

SÉNAT

MIMI POTTER / FOTOLIA.COM

Question écrite de Frédérique Massat sur l'école en montagne

Frédérique Massat attire l'attention de M. le ministre de l'Education nationale sur la circulaire n° 2011-237 du 30 décembre 2011 relative aux écoles en zone de montagne. Cette circulaire reconnaît la nécessité de prendre en compte des critères autres que la simple prévision d'effectifs pour l'établissement de la carte scolaire en zone de montagne. Ainsi, avant de prendre une décision de fermeture de classe ou d'école, les autorités académiques doivent combiner des critères tels que la situation géographique de l'école, son isolement, les temps et coordinations de parcours des élèves. Cette circulaire, inédite, s'inscrit dans un dispositif global visant à concilier qualité de l'enseignement et gestion des moyens. Elle lui demande s'il est envisagé de transcrire cette circulaire en un décret afin de lui assurer une plus grande force et une stabilité juridique.
http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-20956QE.htm

PHILIPPE DESMAZES / AFP

Question écrite de Frédérique Massat sur l'immobilier de loisirs

Frédérique Massat attire l'attention de Mme la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme sur la problématique des lits froids dans les stations de montagne. Les lits froids sont les logements occupés entre deux et quatre semaines par an par leurs propriétaires et qui ne sont pas proposés à la location ou qui ne trouvent pas de locataires. Le stock de lits froids n'a cessé de croître ces dernières années, autant dans les petites stations que dans les plus grandes. Cette situation affecte l'attractivité et l'économie générale des stations. La présidente de l'Association demande à la ministre quelles dispositions elle souhaite prendre afin d'apporter des solutions à cette situation.
http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-22471QE.htm

VOLKERHAPK / FOTOLIA.COM

Question écrite de Laurent Wauquiez sur la couverture numérique du territoire

Laurent Wauquiez attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du Redressement productif, chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique, sur l'annonce récente du choix d'Arianespace pour lancer les satellites permettant le déploiement du très haut débit en Australie. Les déclarations du président de la République et du Premier ministre, fin février, au sujet de la feuille de route nationale pour le numérique, placent la fibre optique comme la principale technologie du très haut débit pour tous d'ici 2022 et soulignent également la nécessité de lutter contre la fracture numérique. Dans ce contexte, quel rôle devront jouer les technologies complémentaires, comme le satellite, qui constituent d'ores et déjà des infrastructures indispensables pour l'accès à Internet aux Etats-Unis, en Australie et dans de nombreuses autres régions du monde? Les solutions existantes telles que le satellite KA-Sat, le plus puissant satellite en Europe, permettent déjà le vrai haut débit pour tous, à des coûts de raccordement par abonné très compétitifs. Il demande si l'Etat préconise aux collectivités locales de recourir à ce type de solutions, et comment les articuler avec les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique.
http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-22442QE.htm

LES DATES

1er-12 mai
Vacances parlementaires

16 mai
- Comité directeur
- Réunion des responsables départementaux

24-26 mai
Festival international des métiers de montagne à Zarnesti (Roumanie)

30 mai
Examen du projet de loi de modernisation de l'action publique à l'Assemblée nationale

AUDITION

L'ANEM entendue sur le statut de l'élu

La présidente de l'Association, Frédérique Massat, s'est exprimée le 10 avril devant la mission installée par la commission des lois de l'Assemblée nationale sur le statut de l'élu. Dans son intervention, elle a souligné le facteur aggravant que représente la spécificité montagne dans l'exercice des mandats locaux.

Partant du constat que du simple fait du ratio population/territoire, les collectivités de montagne disposent en général de moyens financiers et humains modestes, Frédérique Massat a d'entrée de jeu mis en évidence les difficultés concrètes auxquelles se trouvent confrontés les élus locaux montagnards. Elle a cité d'abord l'insuffisance d'effectifs administratifs et d'ingénierie à leurs côtés, les contraignant souvent à une polyvalence démesurée qui, au regard du montant des indemnités versées, confine au bénévolat. Elle a également souligné l'antagonisme fréquent qui existe entre la vie de l'élu et sa vie professionnelle, son lieu de travail étant souvent dissocié de son lieu de résidence et d'exercice du mandat. Elle s'est inquiétée que ces difficultés, plus aiguës en montagne, conduisent à une crise majeure de vocations.

L'insuffisance d'effectifs administratifs contraint le maire à un bénévolat polyvalent.

Concernant le montant des indemnités, la présidente a critiqué leur inégalité entre collectivités de même rang, considérant qu'un mandat de conseiller général ou de conseiller régional devraient être indemnisés à même hauteur quel que soit le département ou la Région où le mandat s'exerce. Les différences de rémunération constatées étant liées aux ressources financières de ces collectivités, elle a plaidé en faveur d'un système de péréquation adapté.

Enfin, s'agissant de la professionnalisation de l'élu, elle ne s'y est pas déclarée favorable, considérant que la fonction d'élu devait avant tout rester par nature politique et transitoire. Mais elle a soutenu en parallèle que le droit à la formation des élus est insuffisamment utilisé, et que les mandats effectués devaient faire l'objet de validations des acquis de l'expérience (VAE) reconnues dans les parcours professionnels.

Elle a enfin insisté sur l'urgence de clarifier le statut de l'élu et souhaité que sur tous ces points le passage à l'Assemblée de la proposition de loi sénatoriale sur le sujet soit l'occasion d'avancées significatives.

L'ÉLU DU MOIS

JEAN-PIERRE VIGIER : VEILLEUR DU DÉSENCLAVEMENT

ASSEMBLÉE NATIONALE

Elu député de la seconde circonscription de la Haute-Loire où il succède à Jean Proriol depuis juin 2012, cet ingénieur informaticien de la fonction publique territoriale est un des nouveaux membres du Conseil national de la montagne (CNM). Il fut durant près de dix ans (de 2003 à son accession à la députation) le directeur général des services de la commune de Saint-Flour, dans le Cantal.

Après avoir été élu, en 2001, conseiller municipal de Lavoûte-Chilhac, commune de montagne de 322 habitants située à 518 m d'altitude, il en devient le maire à partir de 2008 et préside la communauté de communes de la Ribeyre, Chalier gue et Margeride (constituée de seize communes pour 2 660 habitants) dont il demeure aujourd'hui membre du bureau.

Ses engagements dans sa circonscription se retrouvent dans ses activités parlementaires au sein de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et également en tant que membre du groupe de travail ferroviaire de l'Assemblée nationale.

Ainsi, en tant que président d'une société d'économie mixte (SEM) gérant deux établissements pour personnes âgées, Jean-Pierre Vigier s'est inquiété dans une question récemment posée au gouvernement de l'augmentation de la TVA sur les services à la personne.

Egalement président du syndicat mixte d'aménagement du territoire du Haut-Allier, il est un défenseur assidu du maintien en exploitation du train « Cévenol », qui relie quotidiennement Clermont-Ferrand à Marseille, en passant par Brioude.

RÉUNIONS DÉPARTEMENTALES

C'est reparti !

Comme l'annonçait *PLM* le mois dernier, l'Association a renoué ce printemps avec les traditionnelles réunions départementales. Dix-neuf départements des six massifs métropolitains devraient ainsi être parcourus, soit par la présidente, soit par le secrétaire général. En témoigne l'entame de calendrier prévisionnel publié ci-dessous. Toutefois, nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le fait que les indications de date et de lieu qu'il contient sont encore susceptibles de modifications.

FRANCIS REY / LA DRÔME

Lors de la première des réunions départementales dans la Drôme. De gauche à droite : Pierre Bretel, Marie-Claire Cartagena, Didier Guillaume, Frédérique Massat et Hervé Mariton.

CALENDRIER

AVRIL
Vendredi 26
Drôme (Valence)
Ardèche (Privas)
MAI
Jeudi 23
Pyrénées-Atlantiques (Pau)
Jeudi 30
Tarn (Lacaune)
Aveyron (Saint-Affrique)
Rhône (Saint-Forgeux)
Vendredi 31
Isère (Saint-Nizier-du-Moucherotte)

Nous vous recommandons de vérifier sur le site de l'ANEM les informations relatives aux réunions qui vous intéressent, ne serait-ce que pour connaître les salles où elles se tiendront.
Par ailleurs, pour la réunion qui aura lieu dans votre département, vous recevrez un courrier d'invitation reprenant toutes ces informations.

RFF/Laurent Rothan

Développer la compétitivité des territoires

Fort de son ancrage territorial, le groupe Caisse des Dépôts mobilise ses savoir-faire, son expertise et sa capacité d'innovation pour accompagner l'ensemble des acteurs locaux et répondre, à leurs côtés, aux nouveaux défis des territoires.

La compétitivité de la France tout entière passe par la bonne intégration de ses territoires au tissu économique national. Ceci suppose de développer et de moderniser les équipements des régions : infrastructures de transport, infrastructures numériques, infrastructures de tourisme et de loisirs.

Ceci suppose également de repenser l'aménagement du territoire, en croisant l'ensemble des paramètres et l'ensemble des enjeux : création d'emplois et de richesse, offre de logements, accessibilité des transports, qualité de vie, équilibre social, etc.

S'appuyant sur ses filiales (SCET, Egis, Transdev, CDC infrastructure, Compagnie des Alpes, Belambra) et sur son maillage territorial, le groupe Caisse des Dépôts s'implique résolument :

> en accompagnant la modernisation des territoires par un financement adapté

> en développant les transports durables dans les régions

> en relevant localement les défis de la société du numérique et de l'information

> en faisant du tourisme un levier de développement des territoires

Dans un contexte de raréfaction des financements de long terme pour les projets territoriaux, la Caisse des Dépôts se mobilise au côté des collectivités locales.

GROUPE Caisse des Dépôts

Caisse des dépôts et consignations
Direction du développement territorial et du réseau
72, avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris cedex 13
www.groupecaissedesdepots.fr

Mai 2013